



# Cité de l'énergie et Région-Énergie: Une combinaison gagnante

## SITUATION INITIALE

De nombreuses communes suisses s'engagent depuis des années dans une politique énergétique et climatique communale active dans le cadre du processus Cité de l'énergie. En parallèle, on assiste à un nombre croissant de regroupements de communes qui, en tant que Région-Énergie, souhaitent mettre en œuvre ensemble des projets prioritaires dans le domaine de l'énergie. Les communes s'engagent dans ces programmes sous diverses configurations: cette fiche d'information compare les deux approches et met en évidence leurs différences et leurs points communs.

## QU'EST-CE QU'UNE CITÉ DE L'ÉNERGIE?

L'association Cité de l'énergie est un centre de compétences pour la politique énergétique et climatique locale. Les communes, les villes ou les associations de communes qui s'engagent de façon permanente en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement peuvent être labellisées tous les quatre ans «Cité de l'énergie» ou «Cité de l'énergie Gold».

Cité de l'énergie est donc un label décerné par l'Association du même nom, attribué par une commission indépendante, lié à la réalisation d'objectifs standardisés.

## QU'EST-CE QU'UNE RÉGION-ÉNERGIE?

Une Région-Énergie est une collaboration intercommunale structurée au sein de laquelle les communes et leurs habitant-e-s, les entreprises et les organisations poursuivent des objectifs de politique énergétique communs. Le programme Région-Énergie de «SuisseEnergie pour les communes» soutient des projets dans toute la Suisse, à l'aide de moyens financiers ou en mettant à disposition un savoir-faire, un réseau ou des outils.

Région-Énergie n'est pas un label ni un terme protégé. Toute organisation intercommunale active dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est invitée à s'identifier comme Région-Énergie.

## CITÉ DE L'ÉNERGIE - LES AVANTAGES

- Les Cités de l'énergie ont une **gestion globale de la qualité de la politique énergétique et climatique communale**, qui couvre non seulement l'énergie, mais aussi d'autres domaines tels que la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, la mobilité, l'aménagement du territoire ou l'adaptation aux changements climatiques.
- Des **contrôles réguliers** dans le cadre du processus Cité de l'énergie, permettent de disposer de résultats comparables sur plusieurs années, ce qui permet un processus d'amélioration continue. L'engagement des communes devient ainsi mesurable et visible. La commune peut également se comparer à d'autres communes grâce au résultat du benchmark.
- Avec le label (audit inclus), les communes et les villes assurent une communication visant à sensibiliser le grand public, via un **marketing régional crédible**.
- L'Association accompagne les Cités de l'énergie dans la réussite de leurs objectifs, en mettant à disposition différents éléments allant des informations aux exemples de bonnes pratiques, en passant par des formations continues, un réseau compétent et des outils pratiques.

## DEVENIR CITÉ DE L'ÉNERGIE

1. Adhésion à l'association Cité de l'énergie.
2. État des lieux et analyse de potentiel des six domaines Cité de l'énergie.
3. Élaboration d'un programme d'actions de mesures concrètes pour les quatre prochaines années.
4. Une fois qu'au moins 50 % des mesures possibles ont été réalisées, la commune peut demander un audit par la commission du label de l'Association.
5. Après décision positive de la commission du label: obtention du label Cité de l'énergie pour une période de quatre ans.
6. Implémentation des mesures du plan d'action.
7. Tous les quatre ans, un audit de recertification pour garantir une progression constante.

## RÉGION-ÉNERGIE - LES AVANTAGES

- La collaboration entre plusieurs communes voisines permet de mettre en place **des projets de plus grande envergure** qui profitent à l'ensemble de la région, tel que la mise en place d'un plan énergétique territorial pour l'ensemble de la Région-Énergie.
- La gestion commune des ressources financières et humaines est **plus efficace, plus économique et plus ciblée**, comparée à la situation où chaque commune met en œuvre des projets de manière individuelle. La collaboration permet de réaliser des économies.
- Les Régions-Énergie peuvent demander des **subventions de «SuisseEnergie pour les communes»** pour des projets dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Les appels à projets ont lieu tous les deux ans.
- Le service Région-Énergie soutient les Régions-Énergie dans la mise en place et la réalisation de projets au moyen de documents, d'exemples de bonnes pratiques et d'un réseau compétent.

## DEVENIR RÉGION-ÉNERGIE

1. Encouragement à la collaboration intercommunale dans le domaine de l'énergie grâce à l'impulsion d'un acteur régional (p. ex. parc naturel, entreprise d'approvisionnement en énergie, communes, particuliers).
2. Définition de la zone géographique et des acteurs de la Région-Énergie et formalisation de la collaboration.
3. Définition d'une vision et d'objectifs communs pour la région en matière d'avenir énergétique.
4. Identification de projets régionaux et demande de soutien dans le cadre du programme de l'OFEN.

## EN BREF

	Cité de l'énergie	Région-Énergie
<b>Groupe cible</b>	Communes et villes, ainsi que regroupements de 4 à 5 communes, exceptionnellement jusqu'à une douzaine de communes	Association intercommunale de 3 à 15 communes
<b>Organisme responsable</b>	Association Cité de l'énergie	SuisseEnergie pour les communes (programme de l'Office fédéral de l'énergie)
<b>But</b>	Amélioration continue grâce à un processus de gestion et à l'obtention du label Cité de l'énergie	Promotion d'activités intercommunales dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 et soutien (financier) à la planification et à la mise en œuvre de projets
<b>Soutien</b>	Conseiller-ère-s accrédité-e-s Cité de l'énergie	Conseiller-ère-s accrédité-e-s Région-Énergie

## REMARQUES

- Les communes peuvent être à la fois Cité de l'énergie (ou membre de l'association Cité de l'énergie sans certification) et faire partie d'une Région-Énergie. Les deux situations sont parfaitement compatibles. Toutes les combinaisons possibles existent - depuis les Régions-Énergie aux Régions-Énergie composées uniquement de Cités de l'énergie, en passant par des Cités de l'énergie au sein d'une Région-Énergie.
- Afin de bénéficier de synergies et d'éviter d'éventuels doublons, les acteur-trice-s engagé-e-s d'une Région-Énergie et des Cités de l'énergie entretiennent des échanges étroits, si les activités ne se recoupent pas. Ils peuvent par exemple organiser des échanges réguliers d'expériences ou siéger dans les commissions compétentes. Le plus important est d'assurer l'échange d'informations et de déterminer ensemble les activités à mettre en œuvre et à quel niveau. Les conseiller-ère-s Cité de l'énergie et Région-Énergie peuvent également contribuer à l'échange.
- Les activités mises en œuvre par les Régions-Énergie sont répertoriées dans le catalogue Cité de l'énergie de chaque commune participante et valorisées lors du processus de labellisation ou de recertification Cité de l'énergie.

## CONTACT

Impressum: Cette fiche d'information a été élaborée conjointement par le service Région-Énergie et l'association Cité de l'énergie.

### Service Région-Énergie

c/o Swiss Climate  
Taubenstrasse 32  
3011 Berne

<https://www.local-energy.swiss/fr/programme/energie-region.html#/>

e-mail: [energie-region@local-energy.swiss](mailto:energie-region@local-energy.swiss)

Téléphone: 031 343 03 99

### Association Cité de l'énergie

Secrétariat  
Munzachstrasse 4  
4410 Liestal

[www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

e-mail: [info@citedelenergie.ch](mailto:info@citedelenergie.ch)

Téléphone: 061 965 99 00